

12 Janvier 5<sup>ème</sup> CAP Centrale de révision de note.

## Raideur administrative !

La CAP Centrale des Agents de recouvrement et Agents administratifs du 12 janvier 2006 était consacrée à l'examen de 25 dossiers de recours en révision de note.

En propos liminaire, Mr Fréville, chef du bureau 2E qui présidait la CAP, a rappelé les orientations prises par la DGCP pour 2006 en matière d'élaboration des tableaux d'avancement et d'évolution du système de notation-évaluation, suite au rapport Lajourmard. Nous y reviendrons ultérieurement.

De son côté, SUD Trésor a rappelé son rejet de tout système d'évaluation-notation et sa revendication d'une carrière linéaire à l'intérieur de chaque corps, insistant sur le fait que les barrières opposées à celle-ci par les autorités politiques relevaient d'un choix budgétaire (voir motion ci-après).

Pour reprendre une expression de Mr Grosskopf – sous-directeur chargé des ressources humaines – employée lors de la CAP précédente, ce fut « une journée néfaste » !

En effet, sur les 25 dossiers soumis à examen des élus du personnel et des représentants de l'administration, seuls 4 ont obtenu satisfaction totalement et un dernier agent une pénalisation moins forte :

- 2 augmentations de note de + 0,02 à + 0,06 : les élus Sud ont voté pour ;
- 2 augmentations de note de + 0,00 à + 0,02 : les élus Sud ont voté pour ;
- 1 passage d'une note de - 0,02 à - 0,01, soit la note d'alerte : les élus SUD ont voté contre car l'agent demandait le retour à la zone neutre, soit + 0,00, et parce que notre organisation est opposée à la note d'alerte, d'autant plus lorsqu'elle est appliquée à un agent à mi-temps thérapeutique ...

Sur les 20 autres dossiers l'administration a « campé » sur sa position initiale. Nos élus ont voté contre les propositions de maintien de la note. Les votes et interventions de nos élus ont pour objet de placer l'administration face à l'incohérence du système de notation. Pour continuer à illustrer les méfaits, et parfois même les illusions, entretenus par ce nouveau système d'évaluation-notation, nous évoquerons quelques cas significatifs à nos yeux.

### Quand les réformes de structures n'aident pas à évaluer les agents ...

• Le personnel informaticien du Trésor vit depuis plusieurs années une évolution très rapide de son environnement professionnel.

Ainsi cet « informaticien aux qualités appréciées pour lequel les facultés d'adaptation vont être fortement mobilisées en 2005 » selon son notateur final et pour qui « l'évolution vers des nouveaux métiers [informatiques] devrait être une opportunité », raison pour laquelle manifestement « l'investissement demandé sera relativement important en temps » selon son notateur de 1er degré - est en droit de s'interroger. Comment peut-il remplir ses objectifs de 2004 (formation à ACCORD 2) alors que les actions de formation n'ont pas débuté et que le planning de son DI est « fortement impacté par l'abandon du projet ACCORD 2 », comme le souligne ce même notateur ? Quelle cohérence ? Quelles perspectives ? Il est évident que comme l'agent l'exprime clairement, « **ce que veulent en premier lieu les agents [informaticiens, dans ce cas de figure], c'est un travail pérenne, sûr et stable** ». Comment travailler sans perspectives ?

Sans fil conducteur ?

La réponse du Président de la CAP centrale est particulièrement provocante mais néanmoins éloquente. D'abord une surprenante question (mais l'est-elle réellement) : a-t-on encore besoin de l'informatique au Trésor ? Ensuite, une étrange remarque : les changements dans le SDI sont faits « pour préserver les métiers des informaticiens du Trésor » ... Nous laissons juges les personnels concernés mais nous avons envie de dire : jusqu'à quand ce seul souci de préserver ces métiers ?!!! Leurs futurs départs en retraite ou les mutations plus ou moins volontaires ou encouragées???

• Quand un agent est affecté au 1er avril 2004 dans un petit poste rural, s'y retrouve le seul agent titulaire et doit faire face à la multiplicité des tâches avec l'intervention épisodique de l'équipe de renfort, selon les aveux même du chef de poste par intérim, celui-ci peut se croire légitimé à demander une augmentation de sa note maintenue par ce même notateur dans la zone neutre.

....suite page 1

Venant d'un poste de grande ville, il est vrai que celui-ci ne maîtrise pas la comptabilité communale mais le poste bénéficie d'un recours « fréquent » (comme le précise le chef de poste dans son rapport pour la CAP locale) à l'équipe de renfort. Cet aveu afin de justifier la zone neutre a posteriori - prouve sans conteste possible que cette trésorerie manquait d'effectifs ... La parité administrative centrale n'a pas trouvé dans cette situation une raison suffisante pour encourager par une augmentation de note l'agent qui assure la permanence de notre service public dans ce petit poste. SUD Trésor a voté contre la position de l'administration.

• Déjà chargé en 2004 de la constitution de la documentation de sa section de travail, un jeune AR exerçant dans un service de Liaison-Rémunérations, « apprécié pour l'efficacité dont il fait preuve dans la gestion des dossiers confiés », « dont l'aide apporté aux agents nouvellement affectés a été remarqué », se voit attribué + 0,00.

Paradoxalement à cette note, il est déplacé en 2005 sur une section où l'activité est plus sensible, puisqu'en liaison avec les Inspections Académiques (où le taux de rotation des personnels gestionnaires est très élevé), ce qui est bien la preuve que son chef de service lui fait confiance ... Il lui est même fixé, ainsi qu'à ses autres collègues du service, comme objectif d' « analyser les problèmes rencontrés avec les gestionnaires » et de « formaliser cette analyse par des compte-rendus mensuels ». Vaste programme surtout avec le passage à la LOLF au 1er janvier 2006 !!! Est-ce bien un objectif raisonnable ? De plus, il lui resterait « une marge de progression ». Etant donné la variété des paies liquidées par les services de Liaison-Rémunérations, chaque agent de ce type de service - même « ancien » - appréciera à sa juste valeur ce type d'argument ! La parité administrative centrale refusant d'augmenter la note de l'agent, les élus SUD Trésor ont voté contre la proposition de l'administration.

### **Au pays des illusions perdues ...**

• Tel l'agent qui « a parfaitement assuré le suivi du droit de bail jusqu'au transfert à la DGI » dans le cadre de la fusion de deux trésoreries couvrant en la matière pratiquement tout le département et les 3/4 de son chef lieu, dont le départ de la trésorerie « ne laisse que des regrets », refuse de se contenter d'une simple lettre de remerciement de Mr Bassères et revendique la traduction concrète de cette reconnaissance par un + 0,06 !

Qui ne le comprendrait dans l'esprit de la réforme vantée par notre administration ?!!! Résultat : si la CAP locale le relève de + 0,00 - auquel il avait été noté initialement par son chef de poste ... - à + 0,02, le Président de la CAP centrale refuse de proposer + 0,06 ! Les élus SUD Trésor ont voté contre cette proposition.

• Tel autre agent « grandement sollicité dans la formation d'un agent nouvellement affecté dans le service », mais qui a - en fait - déjà formé trois contrôleurs stagiaires et un contractuel, revendique ce que son chef de poste envisage au titre de la notation future, soit + 0,06, selon le bon vieil adage : il vaut mieux tenir que courir ...

Les promesses n'engagent que celles et ceux qui y croient : en effet, qu'est-ce qui permet à ce chef de poste de croire qu'il pourra octroyer en 2006 + 0,06 à l'agent

puisque la répartition du capital mois pour cette année n'est même pas encore faite entre les départements et sera abordée lors de la CAP centrale du 19 janvier ? Puisque la parité administrative a refusé de donner satisfaction à l'agent, SUD Trésor a voté contre la proposition de l'administration.

• Un « agent très polyvalent » dont l'objectif fixé pour 2005 à la « suite d'une mutation du contrôleur en charge de la comptabilité générale du poste », est d' « assurer son remplacement conjointement avec le contentieux du service communal » croit pouvoir demander + 0,06 !.

Mais pour le chef de poste, l'agent ne peut « bénéficier cette année d'une réduction d'ancienneté, non par sanction, mais compte-tenu du capital dévolu au poste ». La parité administrative locale accorde cependant un + 0,02 proposé par le chef de poste dans son rapport pour la CAP locale. La parité administrative centrale, quant à elle, décide d'accéder à la requête de l'agent et l'augmente à + 0,06. Un petit geste pas cher payé pour un agent qui fait le travail d'un contrôleur ... Les élus SUD Trésor ont voté dans le sens de la demande de l'agent.

### **Quand la maternité et la maladie pénalisent ...**

Venue de la Redevance où sa note progressait régulièrement, un agent arrive en août 1990 en trésorerie. Enceinte de deux mois, aucune formation n'est prévue si c'est pour la voir partir rapidement ???? De janvier 1991 à mars 1998, l'agent bénéficie d'un congé maternité puis d'un congé parental et d'une disponibilité de droit pour élever son puis ses deux enfants. En avril 1998, elle reprend à mi-temps, toujours pour s'occuper de ses enfants. Pendant 3 mois, elle fait du classement avant de participer au déménagement du poste et de s'occuper des produits divers, sans recevoir là non plus de formation. Dans ce contexte, elle est sanctionnée par sa hiérarchie au travers de sa notation. Elle fait l'objet d'un congé de longue maladie - à partir d'août 1999 - puis d'un congé longue durée ... pour dépression nerveuse. Cet agent réintègre les services en août 2004 mais à mi-temps thérapeutique. Son activité a donc été évaluée sur une période très courte d'autant plus que l'agent doit prendre ses congés annuels. Cela n'a pas empêché son chef de poste de la noter à - 0,02 ... Son rapport est d'ailleurs nourri de préjugés s'appuyant sur les feuilles de notation de l'agent concernant sa période d'activité entre avril 1998 et août 1999, celle-ci s'étant déjà déroulée dans des conditions peu favorables.

Il n'est pas inutile de préciser que pour l'exercice 2005, deux autres agents de cette même trésorerie, également de retour de congé longue durée, ont été notés négativement par le chef de poste ... Les éléments de contexte que les élus SUD Trésor, avec d'autres, ont contribué à apporter ont amené l'administration centrale à passer la note de l'agent de - 0,02 à - 0,01, soit la note d'alerte. Les élus SUD Trésor ont voté contre, d'une part parce que l'agent demandait le retour à la zone neutre, d'autre part parce que notre organisation est opposée à la note d'alerte, de surcroît pour sanctionner un agent placé à mi-temps-thérapeutique, pour des raisons médicales avérées.

## Quand la timidité et la malchance desservent la juste évaluation d'un agent !

Déjà victime d'un traumatisme émotionnel suite à un accident antérieur à son entrée au Trésor Public, un agent subit à quelques mois d'intervalle un braquage (comme l'ensemble des collègues de sa trésorerie) puis « une mise à tabac » sur le trajet de retour du bureau de poste à la trésorerie où il s'était rendu à titre professionnel.

Notre collègue a alors préféré privilégié un suivi psychologique extérieur à son milieu professionnel (dans ce département, la confiance en la discrétion du médecin de prévention est peu répandu) .... Jeune agent de recouvrement plutôt timide, à défaut de faire le premier pas, il ne reçoit pas toujours les informations susceptibles de l'aider dans l'exercice de ses missions. Cependant, dans ce contexte, son notateur de 1er degré ne trouve pas mieux que de lui reprocher « quelques erreurs » pourtant réalisées le lendemain du braquage ...

Il propose en conséquence de le pénaliser d'un mois d'ancienneté en lui mettant - 0,02. La CAP locale porte la note à - 0,01. Le Président de la CAP centrale maintenant cette note alors que l'agent demandait légitimement à sortir de la zone d'alerte, les élus SUD Trésor ont voté contre la proposition de l'administration. **A l'occasion de ce dossier et compte-tenu d'autres remontées de notre réseau, ces mêmes élus ont demandé à la DGCP de définir une politique claire en matière de déplacements des personnels de notre administration entre trésoreries et bureaux de postes et de la communiquer à l'ensemble du réseau et de ses personnels.**

(Quelle sécurité ? Quelle prise en charge en cas d'accident, notamment lorsque l'agent est invité à utiliser son véhicule personnel ?...) SUD Trésor dénonce par avance l'impact sur la notation de l'éventuel refus d'un agent d'accepter ces déplacements dans un contexte où l'administration ne prend pas clairement ses responsabilités. Notre organisation a déjà été amené à soulever ce type de problèmes auprès de plusieurs trésoreries générales et de la DGCP.

...suite page 4...

### DECLARATION LIMINAIRE SUD TRESOR

*Une nouvelle fois, la CAP Centrale des Agents de Recouvrement et Agents Administratifs est réunie pour aborder un nombre non négligeable de recours en révision de note : 25 dossiers pour ce 12 janvier, ce qui porte - malgré le satisfecit affiché de notre direction générale - d'ores et déjà le nombre de recours à 98 pour la campagne de notation 2005, battant d'ores et déjà - avant même cette CAP - tous les records antérieurs. Et l'exercice n'est pas fini ...*

*Fidèle à ces engagements de congrès, Sud Trésor est hostile à tout système d'évaluation-notation et défend le principe de la carrière linéaire. Pour ceux qui ne l'auraient pas compris, celle-ci se déroule au sein d'un même corps.*

*Pour Sud Trésor, la reconnaissance des qualifications des agents du Trésor doit se traduire par la mise en place de carrières linéaires revalorisées permettant aux agents d'accéder sans barrage à l'indice terminal de leur corps. Dans le cas particulier de la catégorie C, le niveau de recrutement doit se situer à l'échelle 5 de rémunération et la réorganisation de la carrière doit aboutir à la revalorisation conséquente des échelons terminaux. L'ensemble des agents aujourd'hui rémunérés dans une échelle inférieure doit bénéficier d'un reclassement immédiat et automatique dans l'échelle .*

*Certes, nous en sommes très loin aujourd'hui : la refonte de la grille indiciaire de la catégorie C s'est étrangement traduite par une baisse d'échelon qui ne s'est d'ailleurs pas toujours traduite par une revalorisation indiciaire. Quand ce fut le cas, ce fut bien modeste !*

*Contrairement à la carrière linéaire, la refonte de la catégorie C ressemble bien à un mirage puisque les traitements de la plupart de ces agents stagnent et que leur pouvoir d'achat régresse, d'autant plus que le nouveau système d'évaluation/notation accentuera ce phénomène en pénalisant les déroulements de carrière pour un nombre d'agents de plus en plus nombreux.*

*Le refus de la carrière linéaire dans un même corps, la mise en œuvre de la réforme de l'évaluation-notation et de celle des tableaux d'avancement ne sont pas le résultat du rejet d'un projet utopiste mais bel et bien un choix budgétaire fait au détriment des revenus des fonctionnaires. Notre gouvernement veut présenter ceux-ci comme une charge pour le budget de l'Etat, masquant sa politique de casse d'un service public de qualité et de proximité. En résumé, il veut en faire de véritables boucs émissaires dans une gestion de l'Etat devenue virtuelle...*

***Dans ce contexte, Sud Trésor réaffirme avec d'autant plus de force son rejet de la mal nommée note d'alerte, aujourd'hui utilisée de fait en note sanction comme nous le craignons dès l'origine et l'avions maintes fois dénoncée dans nos interventions. Non seulement elle exclue d'ores et déjà certains agents de l'octroi de prime mais, dès cette année, elle exclura ces mêmes agents de la constitution des tableaux d'avancement, sans certitude de réintégration dans un délai rapide compte-tenu des contingents imposés par les restrictions budgétaires. Ceci est d'autant plus regrettable que lors de sa présentation pour l'exercice de notation 2005, ces effets pénalisants n'étaient pas connus ni des agents, ni des notateurs. Ceux-ci ont donc agi en méconnaissance de cause et certains agents ne l'ont pas contestée pour les mêmes raisons. En outre, nous ne pouvons que regretter que cette « note d'alerte » se soit substituée trop souvent à un dialogue normal et régulier entre agent et notateur. Sud Trésor ne peut cautionner la « note d'alerte » et ses effets néfastes.***

## Perles de notateurs !!!

Pour justifier la mention bien dans la rubrique « aptitude au changement » d'un agent, son chef de poste précise que celle-ci « ne traduit pas l'effort reconnu et déjà constaté pour l'adaptation au changement d'activité depuis 2003, mais l'approche à priori réticente à l'installation du CHD dans le poste ainsi qu'à la réforme de la notation, étant entendu que les vertus du CHD ont été reconnues à l'usage ». L'agent n'est donc pas évalué en tant que « très bon technicien en matière de collectivités locales » ou comme « précieux pour ses connaissances informatiques » mais pour son opinion citoyenne et syndicaliste sur la question. Faire un simple constat devient dans ce cas automatiquement une critique aux yeux des représentants de l'administration. Alors que le notateur final reconnaît dans son rapport que l'agent a su s'adapter au CHD, les qualités informatiques bien mises à profit par son chef de poste, reconnues lorsque le service Formation lui demande d'organiser un stage, ne méritent pourtant pas l'excellence qui figure désormais à l'extrême gauche sur le tableau synoptique.

Les élus SUD Trésor, l'un d'eux connaissant d'ailleurs l'agent, se sont déclarés choqués que ce dernier puisse être qualifié de « limite » par le Président de la CAP centrale. Celui-ci ajoutant alors qu'il le considérait comme limite + 0,02, ce qui n'avait pas été précisé précédemment, Sud Trésor en a profité pour faire remarquer que pouvaient naître ainsi aisément des « malentendus » entre élus du personnel et représentants de l'administration !!!

## Quand EDEN ne répond pas présent !

Si EDEN a retardé l'exercice de notation-évaluation 2005 pour la plupart des agents notés, son absence a parfois été cause d'autres problèmes. Ainsi un assistant de délégation des services sociaux a-t-il indiqué qu'il n'avait pas eu connaissance lors de l'entretien ni de sa note ni de son tableau synoptique. Interrogé par nos soins sur l'inaccessibilité des personnels des délégations à EDEN, Mr Fréville, chef du bureau 2E et Président de cette CAP centrale, nous a répondu que c'était impossible techniquement ... Ce qui ne doit pas empêcher les notateurs de 1er degré de communiquer note et tableau synoptique aux agents soumis à leur évaluation !

Les élus SUD Trésor ont noté pour 3 dossiers sur 4 émanant de délégations des services sociaux le même argument invoqué, en forme de « copier/coller », par le rapporteur de 2ème degré (le notateur final étant le chef du bureau 2E ...) : « la grande sélectivité dans l'attribution des bonifications n'a pas permis de retenir l'agent dans le quota au titre de l'année 2005, gestion 2004 », formulation plus littéraire qu'à l'habitude pour évoquer la politique des quotas ...

Sur les 4 dossiers d'agents exerçant dans une délégation, les élus SUD Trésor ont voté contre la proposition de l'administration de maintien de la note ou des appréciations.

## Billet d'humeur :

### Même les vœux du Président de la République sont aujourd'hui déconcentrés !

*Le 6 janvier 2006, pour la première fois, le Président de la République présentait ses « vœux aux agents de l'Etat », autrefois baptisés « vœux aux corps constitués », de façon déconcentrée, à Metz, Préfecture de la Région Lorraine. Prétendait-il ainsi, avec son Premier Ministre, son Ministre de l'Intérieur et ceux de la Fonction Publique et du Budget, jouer la carte de la proximité pour tenter de faire oublier son mépris du vote populaire du 29 mai ? Ne serions-nous pas tentés, au contraire, de comparer cette échappée présidentielle anticipée du palais élyséen à la fuite du roi Louis XVI, arrêté à Varennes en Argonne, cité également lorraine ? Comme Louis Capet à Varennes en 1791 après son désaveu de la révolution constituante, Jacques Chirac et son gouvernement n'ont d'ailleurs pas à Metz que des partisans de leur politique inégalitaire.*

*A Metz, ce 6 janvier, alors que certains d'entre eux manifestaient dans la rue et le froid contre ses orientations libérales, le Président de la République prétendait s'adresser aux fonctionnaires. Que proposait-il ? Reverser aux agents de l'Etat la moitié des « économies » réalisées grâce aux réductions d'effectifs, sous la forme de primes ou d'avancements accélérés, idée reprise semble-t-il à son actuel Ministre de l'Intérieur ... Les fonctionnaires de notre administration se rendent déjà compte de ce que cela signifie : faire toujours plus avec toujours moins, le stress à la clé ! Gare à la notation de celles et ceux qui tiendront compte de la situation sociale des contribuables en prenant le temps d'étudier celle-ci et qui considèrent encore que le recouvrement leur permet de mener une action sociale ! Comment, dans un tel contexte, la nouvelle notation-évaluation et la mise en œuvre de certaines primes, avec leurs objectifs assignés, peuvent-ils garantir l'égalité de traitement du citoyen devant le service public ? Quant à celles et ceux qui contribueront à améliorer par exemple le taux de paiement dématérialisé, ils contribueront à scier la branche sur laquelle ils sont assis, en justifiant de nouvelles suppressions d'emplois accompagnés de nouvelles fermetures et regroupements de trésoreries. Dans un pays que nos gouvernants nous présentaient volontiers comme vieillissant pour justifier leur contre-réforme des retraites, c'est peu tenir compte des 3ème et 4ème âges ... Il ne restera plus guère à ceux-ci que centres d'appel, centres d'encaissement, pôles régionaux de recouvrement contentieux et Internet ... Le contact dématérialisé, coûteux et inefficace pour le contribuable en recherche d'information ou en difficulté financière pour cause de chômage ou de salaire contraint, aura remplacé le contact humain. **Pour SUD Trésor, la résistance au libéralisme passe bel et bien par la défense de la proximité de notre service public, pour une société plus juste et plus solidaire.***

